

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'instruction aux Colonies

Deux importantes nouvelles nous parviennent coup sur coup de nos colonies. D'une part nous apprenons que le gouvernement général de l'Algérie a décidé la création d'écoles pour 150.000 musulmans privés jusqu'à présent de toute instruction. D'autre part, une dépêche d'Indo-Chine nous fait savoir que M. Beau a présidé dernièrement l'ouverture du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène et qu'on y a agité la très grave question de l'instruction obligatoire.

A vrai dire il existe de profondes différences entre les indigènes des deux colonies. L'Indo-Chine est un pays de vieille civilisation où depuis des siècles les études qui donnent l'accès aux concours et par les concours à toutes les carrières, sont en honneur. La civilisation arabe connue elle aussi une magnifique époque d'épanouissement et de prospérité, brève période trop rapidement suivie d'une régression presque sans analogie dans l'histoire. En Algérie, tout ou à peu près reste à faire et il ne saurait être question, pour le moment du moins, d'y appliquer aux indigènes les lois de la métropole qui prescrivent l'obligation scolaire. Ce serait déjà un progrès énorme que d'assurer l'instruction de 150 mille enfants. A cet effort pourra en succéder un autre jusqu'au jour où l'instruction primaire sera donnée à tous.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a quelque chose de changé dans notre politique coloniale ? Cédant au mouvement général qui a pendant les deux derniers siècles porté les grandes nations de l'Europe à répandre leur influence sur les parties hier encore inconnues de la planète, sous prétexte de faire bénéficier les peuples conquis des avantages de notre civilisation, nous nous sommes taillé sur toute la surface du globe un immense empire colonial. Mais à vrai dire jusqu'en ces derniers temps le souci de civiliser les peuples conquis et de justifier ainsi la conquête autrement que par le droit du plus fort, semblait n'avoir à nos yeux qu'une importance secondaire.

L'essentiel était de tirer des pays soumis à notre influence toutes les richesses qu'ils pouvaient produire, ou lorsque le climat le permettait d'attirer sur ces terres nouvelles des colons de notre race et si possible de notre pays. Le type de l'exploitation éhontée n'ayant d'autre but que l'intérêt immédiat, qui ne respecte rien, ni la vie des indigènes, ni la réserve des richesses naturelles nous a été fourni par l'Etat du Congo.

Ah ! ce n'est pas de l'instruction de ses sujets noirs que l'Etat du Congo s'est jamais préoccupé. Une seule chose l'intéressait : la production du caoutchouc. Pour lui l'indigène n'est pas autre chose qu'un animal capable d'apporter à un bon prix sur le marché un certain nombre de kilos de la précieuse matière.

Nous fumes plus humains sans doute mais tout aussi peu civilisateurs. C'était encore lier un axiome chez nos colons que nos sujets noirs ou jaunes ne reconnaissent qu'une seule sorte de supériorité, celle de la force. Et s'il était question de répandre parmi eux quelques-unes de nos idées, on s'en remettait de ce soin aux missionnaires. En d'autres termes chez des peuples où le fanatisme religieux est singulièrement vivace on s'ingéniait à l'irriter en l'attachant d'une manière directe, et cela au nom d'idées religieuses abandonnées par la majeure partie des Français ! Il est difficile de concevoir plus étonnant gageure.

Nous finissons par reconnaître que nous avons tout avantage à être réellement nous-mêmes, à nous présenter à nos sujets sous notre véritable figure de Français laïques, dépourvus de tout préjugé de race et préoccupés d'assurer dans leurs possessions l'ordre par la justice et le progrès.

Notre nouvelle politique s'est trouvée heureusement caractérisée quand on l'a appelée une politique d'association. Mais pour que cette association soit possible, encore faut-il que les indigènes soient rapprochés de nous, de nos sentiments et de nos idées par une éducation préalable. La politique d'association qui tend de plus en plus à appeler les représentants des peuples que nous administrons dans les Conseils du gouvernement et à leur accorder progressivement les garanties les plus étendues, à pour condition nécessaire une large extension de l'enseignement. C'est ce qu'ont vu fort bien et M. Jonnart et M. Beau. Aussi convient-il de les féliciter pour l'œuvre qu'ils entreprennent, en exprimant peut-être le regret que notre politique ne se soit pas plus tôt orientée dans ce sens. Ils ont à vaincre des résistances, celles de la routine, mais aussi les mauvais vouloir d'un certain nombre de colons qui voient dans l'éducation et la libération des indigènes un danger pour eux-mêmes et qui redoutent la perte de privilèges dont ils ont jusqu'à présent exclusivement joui. Raison de plus pour que leur initiative reçoive les encouragements de la presse républicaine dans leur œuvre de civilisation.

Pierre POISSON,
Député du Gard.

Chambre des Députés

Séance du 21 Janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Le président annonce qu'il a reçu de M. Pinault une demande d'interpellation sur les événements du Maroc ; cette interpellation est jointe à celles déposées sur le même objet.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu.

M. Aimond a la parole. En suivant, dit-il, la commission dans la voie où elle veut nous conduire, nous allons vers un inconnu redoutable, non seulement fiscal, mais aussi politique, car un tel projet risque d'avoir de graves répercussions.

Les partisans du tout ou rien sont dangereux, parce qu'ils risquent d'indisposer le pays qui, réformateur au point de vue politique, est conservateur au point de vue fiscal.

M. Aimond, partisan d'une réforme fiscale partielle est donc l'adversaire de tout projet d'impôt sur le revenu intégral et notamment du projet Caillaux ; il votera cependant le passage à la discussion des articles, en faisant prévoir que sur certains articles essentiels il sera moins accommodant.

La première critique de l'orateur contre le projet, c'est qu'il fait faire un pas dans l'inconnu en supprimant brusquement la base de perception des douze cents millions d'impôts existants ; les partisans du projet Caillaux croient faire merveille en votant un projet qui contient des dégrèvements au profit des petits contribuables ; ils comptent sur la reconnaissance de leurs électeurs.

M. Aimond veut bien voter avec eux mais à une condition : c'est que cette reconnaissance ne se transforme pas bien vite en déception, et que cela il n'est pas bien sûr : on fait croire aux électeurs qu'ils seront dégrèvés de la cote mobilière ; cette équivoque est dangereuse.

Il faut le dire haut : tous les contribuables quels qu'ils soient, continueront, demain comme hier, à aller chez le percepteur ; M. Aimond démontre que les dégrèvements tant promis par M. Pelletan sont un leurre ; c'est ainsi qu'on ne pourra pas dégrever de plus de 2/5 l'impôt foncier, et encore !

La séance est suspendue.
A la reprise de la séance, M. Aimond examine la répercussion du projet sur la démocratie des villes. Si elle bénéficie de la suppression des impôts personnel et mobilier et des portes et fenêtres, elle va être frappée de l'impôt sur les pensions, traitements et salaires ;

et que produira cet impôt ! C'est encore l'inconnu !

Ce qu'on sait, c'est que ce seront les contribuables de condition moyenne qui seront surtout frappés ; en ce qui concerne la cédule de productivité commerciale de l'impôt des patentes, c'est encore le commerce moyen qui sera atteint.

Il ne faut pas faire ainsi à la légère un saut dans l'inconnu, ajouta l'orateur ; tenons-nous-en, pour le moment, à la réforme de l'évaluation et de la péréquation foncière, ce sera le premier pas vers l'impôt sur le revenu, auquel nous pourrions arriver plus tard par échelons.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 21 janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat aborde la discussion de la proposition de loi de M. Chaumié ayant pour objet d'activer la marche de la procédure en matière de délits de presse au cas de recours contre les jugements et arrêts non définitifs.

Au cours de la discussion générale, M. de Lamarzelle développe un amendement aux termes duquel il serait interdit aux sénateurs et députés d'intenter des actions en correctionnelle ou en assises dans leur propre département.

M. Théodore Girard, rapporteur, demande au Sénat de voter la proposition. Les deux articles de la proposition de loi sont adoptés ; l'amendement de M. de Lamarzelle, combattu par M. Chaumié, n'est pas pris en considération ; l'ensemble du projet est adopté. Le Sénat s'ajourne à jeudi.

EN RUSSIE

Pillage d'un archevêché

On annonce de Kamenetz-Podolsk que des voleurs se sont livrés à un nouvel et audacieux exploit. Trois anarchistes communistes, habilement déguisés, simulant un gouverneur provincial accompagné d'un aide de camp et d'un secrétaire, ont pillé l'archevêché de Podolia, emportant de l'argent et des valeurs, le tout estimé 35.000 roubles. L'archevêque et ses domestiques ont été ligotés et bâillonnés.

A l'arrivée et au départ des voleurs, la garde militaire entourant le palais de l'archevêque a rendu les honneurs n'ayant pas le moindre soupçon.

Aucune arrestation n'a été opérée jusqu'ici.

Fliciers révolutionnaires

On a arrêté plusieurs agents de la police politique, convaincus de participation à l'organisation révolutionnaire.

Léopold II

Ce brave Léopold apparaît comme un dernier imitateur du roi Vert-Galant et ses exploits amoureux lui valent l'admiration de tous.

C'est ainsi par exemple que l'on a été fort heureux d'apprendre la naissance de son dernier bébé et je ne serai pas surpris si Léopold nous apprend un jour avoir reçu à cette occasion dans le petit pays voisin de Versailles où il cachait son bonheur, les félicitations et compliments de ses amis du faubourg — pas du noble — mais du faubourg Antoine où l'on comprend bien mieux la vie que dans l'autre et où l'on est beaucoup plus indulgent qu'au pays des douairières.

Depuis cet heureux événement on s'est intéressé à la vie du royal nouveau-né et l'on a sympathiquement discuté les difficultés que sa maman avait avec son cuisinier. Très respectueusement on s'est abstenu de prendre parti ; cependant on a approuvé le roi, qui pour n'être pas mêlé à ces

basses querelles, était un jour monté en auto en route pour la Belgique où il n'avait pas posé les pieds depuis de nombreux mois.

On lui sut gré de ce dédain et de cette attitude tout à fait grand seigneur !... on ne l'en estima que davantage et ceux qui eurent l'esprit assez mal équilibré pour déclarer que le roi aurait dû payer au cuisinier de sa maîtresse tout ce qu'il réclamait afin d'éviter un scandale, furent traités d'idiots.

Et maintenant il paraît que le royal vieux marcheur est immobilisé. Une plaie qu'il avait au talon s'est aggravée peu à peu et après avoir entamé le pied, elle a gagné la jambe. Les uns — souhaitons qu'ils exagèrent — parlent de gangrène, les autres d'affection cancéreuse entraînant la carie des os.

Quel que soit le diagnostic, il est mauvais et l'inquiétude des parisiens est très justifiée. Quant aux Belges, ils n'y pensent même pas ; il y a si longtemps qu'ils n'ont plus de roi que la santé de Léopold ne saurait les intéresser.

Pour rassurer ceux qui s'intéressent aux nombreux petits héritiers que pourrai laisser le roi des Belges s'il venait à mourir, disons qu'il est assuré sur la vie depuis longtemps pour dix millions.

Comme le commun des mortels, les empereurs et les rois ont recours à l'assurance sur la vie. C'est ainsi que quelques jours après la naissance du tsarevitch, Nicolas II l'assura pour 500.000 Livres sterling, soit 12.500.000 francs. Et il n'est pas indifférent de noter que, précédemment, la grande Duchesse Olga, l'aînée des enfants impériaux, avait été assurée, dix jours après sa naissance, pour 800.000 Livres sterling.

En ce qui concerne le tsarevitch, le tsar ne s'en est pas tenu à cette seule assurance. Il a été, en effet, ouvert à son nom, à la Banque de Russie, un compte auquel le tsar verse chaque année une somme de 300.000 Livres et le Trésor 15 000. On peut donc dire que, dès maintenant, l'impérial enfant qui n'est âgé que de trois ans, vaut 315.000 Livres, c'est-à-dire 7 millions 872.000 francs.

SOUVERAINS

Les parisiens sont dans l'inquiétude depuis qu'ils ont appris la maladie d'un roi ; chaque matin ils se précipitent sur les gazettes, les parcourant fébrilement et ne les reposent sur la table, qu'après avoir lu le dernier bulletin de santé du bien aimé souverain.

Si les nouvelles sont meilleures, nos braves parisiens s'en vont joyeusement à leurs affaires, si au contraire les docteurs signalent une aggravation dans l'état général du malade, ils demeurent tristes et triens ne pourra dans la journée les distraire de leur peine.

Car les parisiens, si fidèles à la République depuis qu'ils l'ont proclamée, n'en sont pas moins de fervents royalistes !... C'est peut-être par coquetterie, peut-être aussi par esprit frondeur mais plus probablement par roublardise.

Il savent que la présence d'un souverain à Paris ne peut être que très profitable au commerce : ils savent qu'elle est le signal de fêtes, de banquets, de bals et de réceptions ; ils savent aussi que le départ du royal visiteur sera l'occasion d'une bonne fortune pour les pauvres, et sachant tout cela ils crient très fort, le plus fort qu'ils peuvent pour embêter les sergents de ville : Vive le Roy !... Vive l'Empereur !...

Quand ceux-ci sont partis, ils les oublient et ne conservent le souvenir que des femmes sur lesquelles ils font des comparaisons. C'est ainsi qu'ils trouvent la Tsarine bien, la reine d'Italie charmante, la jeune épouse d'Alphonse XIII, ravissante et la reine Wilhelmine, adorable.

Les avis et opinions sur le compte de cette dernière ne sont pas divisés et s'il prenait fantaisie à la reine de Hollande de prendre à Paris le commandement d'une nouvelle fronde, gageons que tous les parisiens la suivraient !...

INFORMATIONS

Au Maroc

Effervescence à Larache

Une certaine effervescence se manifeste dans les environs de Larache, par suite de la présence des émissaires de Moulaï Hafid, venus pour prêcher la guerre sainte et pour fomenter un mouvement de révolte contre l'organisation de la police dans cette ville. C'est comme on sait aux Espagnols qu'incombe cette organisation. Cinq cents soldats ont quitté Tanger dans la matinée pour Larache.

El Mokri à la préfecture de police

El Mokri, l'envoyé du sultan Abd-el-Aziz a rendu visite au préfet de police auquel il a témoigné le désir d'étudier les divers services qui relèvent de la préfecture de police.

Accompagné par M. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, l'envoyé d'Abd-el-Aziz a visité les services anthropométriques qui ont paru beaucoup l'intéresser.

Une protestation. — Abd-el-Aziz occuperait Safi

Les caïds et les Oulémas de tous les ports du Maroc vont avoir recours à une décision juridique pour déclarer nulle la proclamation de Hafid par les gens de Fez.

Le bruit court qu'Abd-el-Aziz tentera prochainement de faire occuper Safi par ses troupes ; Safi est le seul port encore aux mains des hafidistes. Des munitions ont été envoyées à Mazagan, de Tanger.

Nouvelles du Sud

Suivant une dépêche de Tanger à l'« Evening Standard », la cause de Moulaï Hafid fait des progrès dans les villes du sud et de l'Ouest de Fez.

Moulaï Hafid a été proclamé sultan à Saint-Froa et à Zerboun. Cette dernière localité est une des plus vénérées des villes saintes au Maroc ; elle renferme le sanctuaire de Moulaï Idriss l'Ancien.

L'anarchie règne à Fez ; les familles des ministres qui ont accompagné le sultan à Rabat, craignant pour leur vie, se sont réfugiées dans la grande mosquée de Moulaï Idriss.

La population a pillé les magasins de vivres du gouvernement en menaçant de mort les quelques fonctionnaires, trop peu nombreux pour les défendre.

Les vivres sont rares depuis quelque temps à Fez.

Proclamation sans valeur

Un personnage du Maghzen présent, dans la « Dépêche marocaine », une nouvelle face des événements qui bouleversent le Maroc. Selon lui, il semble bien certain que la proclamation de Hafid à Fez n'a aucune valeur comme acte régulier.

Pour qui connaît la mentalité des Marocains, il suffit des clameurs de quelques agents provocateurs pour déclencher les instincts des énergumènes. Au point de vue coranique, Abd-el-Aziz est le seul sultan valablement proclamé.

Au Sénat

Le Sénat, réuni dans ses bureaux, opérant comme section de vote, a procédé mardi à l'élection de la Commission qui sera chargée de procéder à une enquête sur la liquidation des biens des congrégations.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants, 192 ; bulletins blancs ou nuls, 1 ; suffrages exprimés, 191. Majorité absolue, 96. Ont obtenu :

MM. Beaumont, 191 voix ; Roubert, 191 ; Béranger, 190 ; Coraënet, 190 ; Saint-Germain, 190 ; Catalogne, 190 ; Le

Chavalier, 189 ; Leydet, 189 ; Bassinet, 189 ; Bizot de Fontenay, 188 ; Perrier, 188 ; Dufoussat, 188 ; Théodore Girard, 188 ; Méric, 187 ; Pedebidou, 187 ; Magnien, 184 ; Riou, 184 ; Fessard, 184 ; Bourgnel, 184 ; Savary, 183 ; Poulle, 183 ; Monsservin, 181 ; Vidal-Saint-Urbain, 181 ; Regismanset, 179 ; Le Provost de Launay, 171 ; Combes, 167 ; Dalpech, 165.

Les vingt-sept sénateurs ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sont proclamés membres de la Commission d'enquête.

Les voyages de M. Fallières

Le Président de la République doit rendre cet été, aux souverains norvégiens et danois, la visite que ceux-ci lui ont faite l'an dernier. Il ne saurait faire le voyage en Scandinavie sans aller saluer à Stockholm Sa Majesté la reine douairière Sophie et les nouveaux souverains de la Suède. Les détails du séjour à Stockholm de M. Fallières feront l'objet d'un entretien la semaine prochaine, entre l'Etat français et les membres de la mission extraordinaire suédoise, attendus dimanche dans l'après-midi à Paris.

On annonce d'autre part, que la visite du président Fallières à S. M. l'empereur de Russie serait définitivement fixée au mois de juillet prochain. Cette nouvelle est tout au moins prématurée, car le programme du voyage présidentiel aux cours du Nord est encore loin d'être arrêté, et on ne peut dès maintenant rien préciser concernant les visites aux souverains étrangers que fera M. Fallières après la clôture des travaux du Parlement.

L'enquête sur la viticulture

La Commission d'enquête de la Chambre sur la situation critique de la viticulture s'est réunie mardi. Elle a décidé qu'elle procéderait à bref délai à l'examen de la situation actuelle de la viticulture et des remèdes que cette situation comporte.

Elle a chargé son président M. Cazeaux-Cazalet, de préparer un rapport sommaire, qui servira de base à cet examen.

Elle a décidé, en outre, que toutes les affaires dont la commission a été saisie, tant par les dépositions qu'elle a recueillies que par les discours prononcés à la Chambre sur la crise viticole, feraient l'objet d'un rapport qui a été confié à M. Cazeaux Cazalet.

Après la discussion de ces rapports, la commission abordera l'étude de l'exportation des vins et celle des tarifs de transport.

Tire-au-Flanc

Eouard Lherbier, financier, âgé de 34 ans, était au point de vue militaire, caporal réserviste au 18^e bataillon de chasseurs à pied, stationné à Steray (Meuse) et il devait depuis 1904, accomplir une période de 28 jours. Sous des prétextes divers, il avait pu se soustraire à cette obligation, quand, dans le courant de 1906, il fut convoqué de nouveau et se trouva cette fois dans l'impossibilité d'éluider le service auquel il était astreint.

Il ne s'y résolut point cependant et s'entendit à ce propos avec son employé Charles Loth, 31 ans ; celui-ci d'ailleurs, ne pouvait guère refuser. Il accepta donc d'aller faire 28 jours au lieu et place de son patron qui lui paya son mois et lui versa 100 fr. pour lui permettre de prendre ses repas à la cantine.

Le 10 octobre, Loth se présenta au 18^e chasseurs sous le nom de Lherbier et il accomplit la période dans de telles conditions que le jour de sa libération il fut personnellement félicité par le commandant.

Au retour, la plaisante substitution fit pendant quelques semaines l'amusement des amis du financier ; seulement, un jour, un envieux envoya une lettre anonyme à l'autorité militaire qui ouvrit une information et les deux coupables, remplaçant et remplacé, furent faits des aveux complets.

Moralité : Lherbier et Loth ont com-

paru devant la cour d'assises de la Seine, session extraordinaire, sous l'accusation de faux, usage de faux et complicité; ils ont d'ailleurs été acquittés.

Petites Nouvelles

On annonce qu'un fonctionnaire anglais a inventé un appareil, qui, adapté aux mitrailleurs, en supprime complètement le bruit.

— Les troupes haitiennes ont repris Saint-Marc aux insurgés. L'insurrection paraît en voie de décroissance.

— Le nombre total d'immigrants asiatiques au Canada en 1907 atteint le chiffre de 8.000 dont 4.500 japonais.

— Au Congrès du travail qui se tient en ce moment à Hull, les syndicats anglais ont repoussé par 915.000 voix contre 91.000, les principes socialistes.

— Le choléra fait, en Turquie, plus de 400 victimes par jour.

— On dément la nouvelle que le roi et la reine d'Angleterre devaient partir le 29 février pour la Norvège.

— M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, s'est rendu à Mamers, avec le directeur du service de santé afin de se rendre compte de l'installation des casernements.

CHRONIQUE LOCALE

Délaissé !

De plus en plus l'arrondissement de Cahors est ignoré des pouvoirs publics : nous en avons fait la constatation lors des promotions dans l'armée, nous nous trouvons dans l'obligation de la faire de nouveau au sujet des promotions académiques.

Empressons-nous d'ajouter que si la première était affligeante, la seconde ne l'est pas du tout.

Mais c'est toujours une constatation qui méritait d'être faite, car elle prouve de quelle sollicitude le gouvernement entoure un arrondissement dont les spécimens démocratiques sont de la trempe de nos représentants !

D'ordinaire, à pareille époque, les boutonniers se fleurissaient d'un ruban coquet ; si, nombreux avaient été les solliciteurs, si, multiples avaient été les démarches, raisonnable était le quantum des élus.

Ça faisait plaisir, que diable ! Mais depuis la proclamation des trois anabaptistes, ces naïves joies, ces petites satisfactions sont refusées, dans tous les cas, les distributeurs officiels négligent notre arrondissement !

Nous avons sous les yeux, une lettre d'un brave homme qui depuis bien longtemps sollicite en vain la faveur d'obtenir le revers de son veston d'un large ruban violet. Ce brave homme que le galoubet de l'honorable provisoire de l'arrondissement enthousiasme, dit-il, est consterné !

« Le moyen de me délivrer de cette torture morale que j'endure ! je veux être décoré ! »

La recette nous est inconnue, brave homme, nous ne pouvons que nous apitoyer sur votre malheureux sort de postulant aux palmes ; mais secouez donc la torpéur des représentants de l'arrondissement. Criez-leur votre misère, votre douleur, et puis attendez, comme d'habitude, une nouvelle promotion.

Nos provisoires ne manqueront pas, d'ici-là, de provoquer un esclandre à la tribune, de façon à rappeler au gouvernement que l'arrondissement

de Cahors existe ou qu'ils existent tout au moins !

Peut-être réussiront-ils, à la condition toutefois qu'ils ne s'y prennent pas comme notre provisoire s'y prit pour les planteurs de tabac ou pour le pain de troupe !

L. B.

MÉFIIONS-NOUS

Rip, du Quercinois, nous déclare qu'il use d'un droit élémentaire en recommandant à ses amis des communes, la plus grande surveillance de la révision des listes électorales.

Mais, c'est parfait, cela nous n'avons jamais eu l'intention de blâmer notre confrère de faire ce qu'il faut, nous avons également fait.

Il n'y a qu'un point sur lequel nous ne saurions être complètement d'accord, c'est de savoir qui, de nos amis ou de ses amis doivent montrer le plus de méfiance ?

Entre nous, malgré toutes les bonnes histoires que puisse raconter Rip, nous persistons à croire que nos amis ont le droit de se montrer les plus méfiants. Et ils ont été si souvent roulés, qu'on ne saurait leur en faire un grief.

L. B.

DISTINCTION HONORIFIQUE

C'est avec un réel plaisir que les amis et les élèves de M. Roubaud ont appris la distinction honorifique dont le distingué maître vient d'être l'objet en recevant la rosette de l'Instruction publique.

Tous les Cadurciens, en effet, apprécient depuis bien longtemps le zèle et le talent que M. Roubaud apporte dans l'entretien du musée de Cahors qui aujourd'hui est un vrai bijou.

Du reste, M. Roubaud, avait été déjà l'objet de compliments flatteurs de la part de M. l'Inspecteur des Beaux-Arts dans un rapport adressé au ministère sur les musées de province.

Que M. Roubaud reçoive l'expression de nos vives félicitations.

Quinze-Vingts

Le ministre de l'Intérieur par décret vient de décider qu'à partir du 1^{er} janvier aucune pension viagère ne sera plus allouée sur les fonds de l'hospice des Quinze-Vingts.

Cette suppression est la conséquence de l'allocation allouée en vertu de la loi sur l'assistance aux vieillards.

Conférences de la mairie

Mardi, 28 janvier, à 8 heures 1/2 du soir, dans la salle du conseil municipal, M. Houlié professeur au Lycée Gambetta, fera une conférence sur : Les origines religieuses du droit de propriété.

Obsèques

Mardi matin, à 6 heures, ont eu lieu les obsèques du jeune Lucien Dayet, dont nous avons annoncé le décès au lycée, dans notre dernier numéro.

Tout le personnel du lycée sans exception, tous les pensionnaires suivaient le convoi funèbre ; en outre, dans l'assistance on remarquait M. l'Inspecteur d'académie, M. le Trésorier-payeur général, Mme Brugeas, plusieurs dames de la ville et de nombreux amis venus de Montcuq qui avaient tenu à apporter à la famille du malheureux enfant leur témoignage d'affectueuse sympathie.

Le char disparaissait sous de magnifiques couronnes offertes par les fonctionnaires du lycée, par les élèves, par le groupe de lycéens montcuquois et par des amis.

Le cortège s'est dirigé vers la gare d'où le corps devait être transporté à Gréalou, pour être inhumé.

Avant que la triste cérémonie eût pris fin, M. Brugeas, le distingué provisoire du lycée a adressé l'émouvant adieu que nous reproduisons.

DISCOURS DE M. BRUGEAS

Mon cher enfant,

Devant cet abîme qui se creuse soudain à nos pieds, devant ce cercueil qui nous rappelle l'injustice du sort, nous sommes comme anéantis.

Dimanche encore nous espérions. Votre martyre semblait prendre fin ; et la joie qui rayonnait sur notre visage à tous vus disait assez combien nous étions heureux d'un guérison prochaine. Et voici que par un de ces coups soudains de la mort, que la science ne peut ni expliquer ni prévoir, vous êtes ravi à l'affection de vos camarades, de vos maîtres, de votre père éploré qui connaît ici la plus grande douleur de sa vie, de votre pauvre maman dont j'ai pu admirer en silence le courage surhumain.

Dès le premier jour de votre maladie, elle n'a pas voulu quitter votre chevet, 12 jours et 12 nuits, puisant dans le divin amour maternel des forces inépuisables, elle vous a prodigué sans trêve ses soins et ses caresses qui calmaient vos douleurs.

Ah ! certes, elle était payée de retour. « C'est pour l'amour de mes chers parents, disiez-vous à votre Proviseur, qui vous aimait tant lui aussi, que je veux être toujours un bon élève. Mes succès réjouissent papa et maman, et c'est ma plus grande joie. Je veux ne jamais faire de peine à maman ».

En face d'une telle catastrophe, les consolations sont vaines. Le cercueil est là qui emporte en lambeaux le cœur de ceux pour qui vous étiez tout.

Puissent-ils pourtant, à la pensée de cette vie amère et inquiète qui est le lot de chacun hélas ! songer que vous, au moins, vous goûtez le repos éternel.

Ecolier intelligent, sérieux et réfléchi, devant qui l'avenir s'ouvrait brillant, âme pure et sans tâche qui ne connut que le bien, cœur loyal, ferme et généreux, je veux vous dire au nom de tous, maîtres et camarades quel souvenir ému nous garderons toujours de vous.

Adieu, mon cher Lucien, adieu !

Ce discours, prononcé d'une voix étreinte par une vive émotion, a fait couler bien des larmes parmi les assistants.

Que la famille du jeune Dayet reçoive l'expression de nos sincères condoléances.

Ligue des Droits de l'Homme

SECTION DE CAHORS

Une réunion générale des membres de la Ligue des Droits de l'Homme, section de Cahors, a eu lieu dimanche 19 janvier 1908, à 10 heures du matin, dans une salle de la mairie de Cahors.

Plusieurs membres se font excuser. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Il est ensuite donné lecture de nombreuses communications du Comité Central et de diverses sections.

— En ce qui concerne les circulaires relatives aux différends survenus entre le Comité Central et quelques sections au sujet du vote des statuts au Congrès de Bordeaux, et après discussion, la section de Cahors estime que la question des statuts est définitivement tranchée ; elle approuve le Comité Central qui pense que « cette » agitation est d'autant plus regrettable qu'elle fait perdre à la Ligue des Droits de l'Homme un temps infiniment précieux qu'elle aurait le devoir de consacrer exclusivement à

la lutte pour les principes de la Déclaration et à la défense des victimes de l'injustice et de l'arbitraire.

La section décide donc de classer purement et simplement toutes les circulaires reçues et relatives aux incidents du Congrès.

— En ce qui concerne les circulaires relatives aux candidatures au Comité Central, la section estime qu'elle ne peut prendre aucune décision, ces circulaires n'étant pas accompagnées de professions de foi. Elle décide de s'en rapporter à la décision du Comité Central.

— Des réponses particulières seront faites à d'autres communications qui ne sont pas d'intérêt général.

— Une communication relative aux emplois civils réservés aux sous-officiers est renvoyée à une Commission de trois membres qui donnera son avis à la prochaine réunion.

— A sa dernière réunion la section avait chargé l'un de ses membres de préparer un vœu à adresser à toutes les sections pour que, dans les prochains Congrès, une représentation plus exacte et plus juste soit assurée aux sections provinciales. Mais le rapporteur estime qu'en présence des divisions que certaines sections cherchent à provoquer, le moment serait mal choisi pour créer des difficultés au Comité central. Il demande donc à la section d'abandonner son projet. — Approbation.

— Une demande d'admission sera soumise à l'enquête, conformément au Règlement intérieur.

— Un membre de la section monte l'intérêt qu'il y aurait à faire, dans toutes les Ecoles, une étude sommaire de l'histoire des Religions.

La discussion sera continuée à la prochaine réunion.

— Enfin le vœu suivant est déposé par un membre de la section.

La section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme,

Considérant que les enfants assistés, sont trop souvent privés d'Instruction, par la faute des nourriciers à qui ils sont confiés ;

Que, dans le Lot notamment, un très petit nombre de pupilles de l'Assistance publique fréquentent régulièrement l'école ;

Que les nourriciers, en n'observant pas les prescriptions de la loi du 28 mars 1882, commettent un véritable délit et causent un grave préjudice aux enfants placés sous leur garde ;

Demande au Comité Central et au Président de la Ligue d'intervenir auprès des Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique afin que des mesures énergiques soient prises pour mettre un terme à cet abus ;

Emet le vœu que le Président du Conseil rappelle aux préfets la circulaire du ministre de l'Instruction publique du 10 novembre 1882, et que des sanctions sévères soient prises contre les nourriciers qui continueraient à ne pas tenir compte de la loi sur l'obligation scolaire.

Ce vœu adopté à l'unanimité sera transmis au Comité Central avec prière d'intervenir auprès de qui de droit.

— On procède ensuite à l'élection du bureau pour 1908. A l'unanimité, l'ancien bureau est maintenu.

La séance est levée à midi.

Les membres de la section qui n'ont pas payé leur cotisation de 1908 (deux francs) sont prévenus qu'ils recevront, sous peu de jours, une quittance de cette somme, augmentée des frais de recouvrement.

Bourse du travail

Le Comité général de la Fédération des travailleurs cadurciens rappelle aux travailleurs que c'est bien same-

di 25 courant à 8 heures 1/2 du soir, que le citoyen Louis Lacaze, avocat, conseil des syndicats ouvriers de Cahors, donnera dans la grande salle du 1^{er} étage de la bourse du travail, place J-J Rousseau l'intéressante conférence déjà annoncée sur :

1^o Les droits des travailleurs victimes du travail.

2^o La loi sur le repos hebdomadaire.

Tous les travailleurs des deux sexes désireux de s'instruire sur leurs droits, sont instamment priés d'y assister.

Le comité général organise pour le vendredi 31 janvier une deuxième conférence qui sera faite par un camarade de Paris, qui traitera l'action syndicale et l'organisation ouvrière.

Théâtre de Cahors

Voici le programme de la soirée musicale offerte par l'Orchestre Symphonique à ses membres patrons et au public cadurcien, dimanche soir, 26 janvier :

1^{re} PARTIE

1^o Marche du Songe, (Mendelssohn) et 2 menuets (Beethoven) par l'Orchestre ;

2^o Sonate en la mineur (Schumann), piano et violon par Mlle J. d'Herbecourt et M. William Cantrelle ;

3^o L'Amour et la Vie d'une Femme (Schumann) ;

I Dès qu'un jour sa vue ;

II Lui, que toute voix proclame ;

III Comment comprendre qu'il m'aime ;

IV Au doigt petite bague ;

V Douces compagnes, faites moi belle ;

VI Doux ami qui semble d'un regard surpris ;

VII Toi que je presse là sur mon cœur ;

VIII Toi seul me cause ma première douleur ;

Ces 8 numéros seront chantés par Mme Mary-Mayrand.

2^e PARTIE

1^o Symphonie en fa, (Mozart) par l'Orchestre ;

2^o Nocturne, valse (Chopin) par Mlle J. d'Herbecourt ;

3^o Hawaiiane pour violon (Saint-Saëns) par M. William Cantrelle ;

4^o Phidylé (Duparc) et la Cloche (St-Saëns) par Mme Mary Mayrand ;

5^o Sonate en ut mineur (Beethoven). Piano et violon par Mlle J. d'Herbecourt et M. William Cantrelle.

Les membres patrons peuvent retenir une place à leur choix dans la salle du Théâtre. Le prix des places est fixé de la manière suivante :

Loges de face et avant-scènes, 5 fr. — Loges ouvertes, 4 fr. — Premières, 3 fr. — Parquet, 2 fr. — Chaises à l'Orchestre, 2 fr. — Parterre, 1 fr. 25. — Secondes, 0 fr. 60.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 22 janvier 1 h. 22 s.

Tirage d'obligation

Au tirage de la Ville de Paris 1892, le numéro 272.343 gagne 100.000 francs.

Conseil des ministres

M. Clemenceau a conféré dans la matinée avec MM. Pichon et le général Picquart.

Le voyage de M. Fallières

Aucune résolution n'a été prise relativement au voyage de M. Fallières en Scandinavie et on ne croit pas qu'une décision intervienne avant quelques semaines.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 23 janvier, 1 h. 36 s.

Conseil des Ministres

Dans la matinée, le conseil des ministres a examiné la situation au Maroc et les interpellations sur le Maroc annoncées pour demain à la Chambre.

Mouvement judiciaire

M. Briand a fait signer un important mouvement judiciaire.

Interpellations sur le Maroc

Pendant la discussion des interpellations sur le Maroc, M. Pichon lira toutes les dépêches envoyées par le général Amade.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Valrouffé

Par délibération du 19 janvier, le conseil municipal a résilié à la date du 1^{er} janvier le bail à loyer du percepteur de la paroisse de Valrouffé.

Gindou

Adjudication. — Une adjudication pour les travaux d'appropriation de l'école des filles aura lieu au 23 février. Le montant des travaux s'élève à 2.100 fr.

Castelfranc

Nécrologie. — Les morts vont vite à Castelfranc, depuis le commencement de l'année, nous avons perdu quatre personnes, dont deux en pleine jeunesse. Le dernier, le facteur Marty, avait à peine trente-huit ans. Nous ne pouvons laisser fermer sa tombe sans lui adresser un dernier adieu et sans exprimer tous les regrets que nous cause cette fin prématurée.

Le facteur Marty était un ferme républicain en même temps qu'un fonctionnaire remplissant avec ponctualité tous ses devoirs. Il était aimé et estimé de tous ses concitoyens qui appréciaient ses mérites et sa servabilité.

Nous espérons que l'administration reconnaissante de ses services, n'oublie pas sa jeune veuve.

Re mercis. — M. Vigouroux, pharmacien à Castelfranc et sa famille, nous prie de transmettre leurs remerciements aux personnes qui, dans la cruelle épreuve qu'ils viennent de traverser, leur ont apporté de si précieuses marques de sympathie.

Prayssac

Adjudication. — Nous apprenons que très prochainement aura lieu l'adjudication du chemin vicinal ordinaire n° 8, de Prayssac à Lomlade.

La dépense prévue est de 10.700 fr. La population de Prayssac apprendra cette nouvelle avec plaisir.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Acte de courage. — Dimanche matin, un âne de forte taille, attelé à une jardinière, s'est emballé rue d'Anjou et menaçait la sécurité publique. Au moment où le véhicule allait écraser la dame

longtemps mystérieuse pour que la petite ville soit occupée de ses faits et gestes.

Or l'avènement probable de Simon Giguot au pouvoir n'était pas le seul événement grave. Depuis deux jours l'attention de la ville d'Arcis avait pour point de mire un personnage arrivé depuis trois jours, qui se trouvait être le premier inconnu de la génération actuelle. Aussi l'inconnu faisait-il en ce moment les frais de la conversation dans toutes les maisons. C'était le soliveau tombé du ciel dans la ville des grenouilles.

La situation d'Arcis-sur-Aube explique l'effet que devait produire l'arrivée d'un étranger. A six lieues avant Troyes, sur la grande route de Paris, devant une ferme appelée la Belle-Etoile, commence un chemin départemental qui mène à la ville d'Arcis, en traversant de vastes plaines où la Seine trace une étroite vallée verte, ombragée de peupliers, qui tranche sur la blancheur des terres crayeuses de la Champagne.

La route qui relie Arcis à Troyes a six lieues de longueur et fait la corde d'un arc, dont les extrémités sont Arcis et Troyes, en sorte que le plus court chemin pour aller de Paris à Arcis est cette route départementale qu'on prend à la Belle-Etoile.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 18

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

L'élection

CHAPITRE X

L'inconnu

Séverine trouva son père assis sur un banc de bois, au bout de sa terrasse, sous les lilas en fleur et prenant son café, car il était cinq heures et demie. Elle vit bien à la douleur gravée sur la figure de son père, qu'il avait la nouvelle. En effet, le vieux pair de France venait d'envoyer un valet de chambre à son ami, en le priant de venir le voir.

Jusqu'alors le vieux Grévin n'avait pas voulu trop encourager l'ambition de sa fille ; mais, en ce moment, au milieu des réflexions contradictoires qui se heurtaient dans sa triste méditation, son secret lui échappa.

— Ma chère enfant, lui dit-il, j'avais formé pour ton avenir les plus beaux et les plus fiers projets. La mort vient de les renverser. Cécile eut été vicomtesse

Keller, car Charles, par mes soins, eût été nommé député d'Arcis, et il eût succédé quelque jour à la pairie de son père. Gondreville, ni sa fille, madame Keller, n'auraient refusé les soixante mille francs de rentes que Cécile a en dot, surtout avec la perspective de cent autres que vous aurez un jour... Tu aurais habité Paris avec ta fille, et tu y aurais joué ton rôle de belle-mère dans les hautes régions du pouvoir.

Madame Beauvisage fit un signe de satisfaction.

— Mais nous sommes atteints ici du coup qui frappe ce charmant jeune homme à qui l'amitié du prince royal était acquise déjà. Maintenant, ce Simon Giguot, qui se pousse sur la scène politique, est un sot, un sot de la pire espèce, car il se croit un aigle... Vous êtes trop liés avec les Giguot et la maison Marion pour ne pas mettre beaucoup de formes à votre refus, et il faut refuser...

— Nous sommes, comme toujours, du même avis, mon père.

— Tout ceci m'oblige à voir mon vieux Malin, d'abord pour le consoler, puis pour le consulter. Cécile et toi, vous seriez malheureuses avec une vieille famille du faubourg Saint-Germain, on vous ferait sentir votre origine de mille façons, nous devons chercher quelque duc de la façon de Bonaparte, qui soit ruiné ; nous serons à même d'avoir ainsi

pour Cécile un beau titre, et nous la marierons séparée de biens. Tu peux dire que j'ai disposé de la main de Cécile, nous couperons court ainsi à toutes les demandes saugrenues comme celles d'Antonin Goullard. Le petit Vinet ne manquera pas de s'offrir, il serait préférable à tous les époux qui viendront flâner la dot. Il a du talent, de l'intrigue, et il appartient aux Chargebeuf par sa mère ; mais il a trop de caractère pour ne pas dominer sa femme, et il est assez jeune pour se faire aimer ; tu périras entre ces deux sentiments-là, car je te sais par cœur, mon enfant !

— Je serai bien embarrassée ce soir, chez les Marion, dit Séverine.

— Eh bien ! mon enfant, répondit Grévin, envoie moi madame Marion, je lui parlerai, moi !

— Je savais bien, mon père, que vous pensiez à notre avenir, mais je ne m'attendais pas à ce qu'il fût si brillant, dit madame Beauvisage en prenant les mains de son père et les lui baisant.

— J'y avais si profondément pensé, reprit Grévin, qu'en 1831, j'ai acheté un hôtel que tu connais, l'hôtel Beauvisant.

Madame Beauvisage fit un mouvement de surprise en apprenant ce secret si bien gardé, mais elle n'interrompit point son père.

— Ce sera mon présent de nocces, dit-il. En 1832, je l'ai loué pour sept ans à des Anglais, à raison de vingt-quatre mille

francs ; une jolie affaire, car il ne m'a coûté que trois cent vingt-cinq mille francs, et en voici près de deux cent mille de retrouvés. Le bail finit le 15 juillet de cette année.

Séverine embrassa son père au front et sur les deux joues. Cette dernière révélation agrandissait tellement son avenir, qu'elle eut comme un éblouissement.

— Mon père, par mon conseil, ne donnera que la nue propriété de cet héritage à ses petits-enfants, se dit-elle en traversant le pont, j'en aurai l'usufruit ; je ne veux pas que ma fille et un gendre me chassent de chez eux ; ils seront chez moi !

Au dessert, quand les deux bonnes furent attablées dans la cuisine, et que madame Beauvisage eut la certitude de n'être pas écoutée, elle jugea nécessaire de faire une petite leçon à Cécile.

— Ma fille, lui dit-elle, conduisez-vous ce soir en personne bien élevée, et, à dater d'aujourd'hui, prenez un air posé, ne causez pas légèrement, ne vous promenez pas seule avec monsieur Giguot ni avec monsieur Olivier Vinet, ni avec le sous-préfet, ni avec monsieur Martener, avec personne enfin, pas même avec Achille Pigout. Vous ne vous mariez à aucun des jeunes gens d'Arcis, ni du département. Vous êtes destinée à briller à Paris. Aussi tous les jours, aurez-vous de charmantes toilettes pour vous habi-

luer à l'élégance. Nous tâcherons de déboucher une femme de chambre à la jeune duchesse de Maufrienne ; nous saurons ainsi où se fournissent la princesse de Cadignan et la marquise de Cinq-Cygne. Oh ! je ne veux pas que nous ayons le moindre air provincial. Vous étudiez trois heures par jour le piano ; je ferai venir tous les jours monsieur Moïse de Troyes, jusqu'à ce qu'on m'ait dit le maître que je puis faire venir de Paris. Il faut perfectionner tous vos talents, car vous n'avez plus qu'un an tout au plus à rester fille. Vous voilà prévenue, je verrai comment vous vous comporterez ce soir. Il s'agit de tenir Simon à une grande distance de vous, sans vous amuser de lui.

— Soyez tranquille, madame, je vais me mettre à adorer l'inconnu.

Ce mot, qui fit sourire madame Beauvisage, a besoin d'une explication.

— Ah ! je ne l'ai point encore vu, dit Philéas ; mais tout le monde parle de lui. Quand je voudrai savoir qui c'est, j'enverrai le brigadier ou M. Groslier lui demander son passe-port.

Il n'est pas de petites villes en France où, dans un temps donné, le drame ou la comédie de l'étranger ne se joue. Souvent l'étranger est un aventurier qui fait des dupes et qui part, emportant la réputation d'une femme ou l'argent d'une famille. Plus souvent l'étranger est un étranger véritable, dont la vie reste assez

(A suivre)

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot
Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE
est sans contredit

LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

DERNIÈRES SÉRIES

POCHETTE 3 FR. SURPRISE

Contenant 3 billets de loterie à UN FRANC, autorisées par arrêtés Ministériels.

Le succès prodigieux de la POCHETTE SURPRISE est absolument sans précédent dans l'histoire des loteries... Ce succès ininterrompu et toujours progressif s'explique aisément, car aucune combinaison n'avait jusqu'à présent offert les avantages de la POCHETTE SURPRISE. Les avantages consistent dans les 3 billets de loterie à un franc, contenus dans la Pochette et dans la surprise immédiate offerte gratuitement à tout acheteur. Ces surprises, constamment renouvelées et toujours agréables, consistent en Bijoux, Objets d'Art, Montres, Obligations, Bons de Voyages, Bons-Cheques, Articles de Fantaisie et d'Utilité, etc., dont la valeur pour certaines primes atteint jusqu'à mille francs !

Les diverses loteries incorporées dans la POCHETTE SURPRISE sont celles qui comprennent les lots les plus importants et dont le tirage est très rapproché : **15 Mars prochain.**

L'ensemble des gros lots attribué à chaque pochette est supérieur à

UN MILLION

PAYABLE EN ESPÈCES

De tels avantages sont trop rares, trop exceptionnels, pour ne pas en profiter. Ils ne se renouvelleront pas... Saisissez donc l'occasion qui vous est offerte et n'attendez pas le dernier moment pour adresser votre commande si vous voulez être certains d'être servis.

La POCHETTE SURPRISE est vendue 3 fr. dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, buralistes, libraires, etc. Pour recevoir directement envoyer mandat-poste de 3 fr. 20 à M. l'Administrateur de la POCHETTE SURPRISE, 16, rue de Turbigo, Paris. Lettre recommandée 3 fr. 50. Etranger 3 fr. 75.

SERVICE DES PRIMES 16, rue de Turbigo

BULLETIN DE COMMANDE

à envoyer à M. l'Administrateur de la POCHETTE SURPRISE
PARIS — 16, rue de Turbigo, 16 — PARIS

Je soussigné (1)

demeurant à

vous prie de lui adresser

le montant, soit

Pochettes-Surprises dont je joins

en (2) poste

Signature

(1) Nom et adresse très lisibles.

(2) Bon ou mandat-poste, les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS

EXIGEZ LES MOTS : POCHETTE-SURPRISE

Chemin de fer d'Orléans

Nous apprenons que la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics un projet pour l'établissement d'une grue de chargement de 10 tonnes de force, à la gare de Capdenac.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait
et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DE PARIS

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL.

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien Bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

Il est déposé par jour, 10,000 journaux en revue

du monde entier;

publie L'Argus des Revues, mensuel

édite L'Argus de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des députés politiques

leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les journaux

les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ARGUS-PRESSE-PARIS

Adresse téléphonique : 102-62

Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX)

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue,

du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

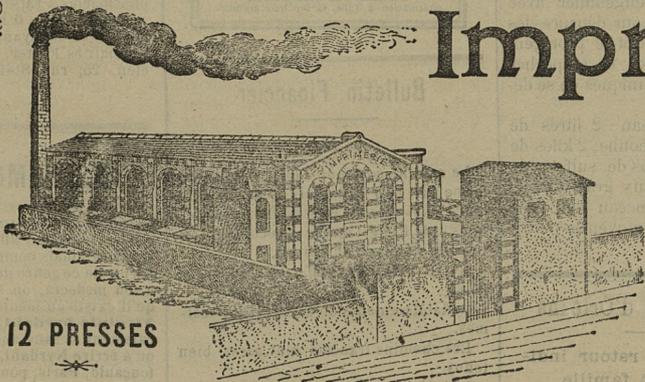
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.